



CTM du 15 novembre 2017

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

Nous voulons tout d'abord aborder quelques questions générales.

Demain 16 novembre notre fédération participera aux côtés de notre confédération et des organisations CGT, FSU, Solidaires, UNEF et FIDL à la journée de mobilisation interprofessionnelle contre l'offensive de régression sociale engagée par le gouvernement.

Force est de constater que les revendications des salariés, et notamment celles des fonctionnaires ne sont pas écoutées, et encore moins entendues.

D'un côté, la loi de Finances et la loi de financement de la Sécurité Sociale accordent des cadeaux fiscaux exorbitants aux plus fortunés alors que les droits et les aides accordés aux plus démunis se réduisent davantage, sans compter les mesures régressives à l'encontre des retraités, présentés comme des privilégiés.

De l'autre, après une grève très suivie le 10 octobre dernier, le gouvernement n'a pas répondu aux revendications des fonctionnaires et agents publics.

Il faut constater que les fonctionnaires et agents publics ne sont perçus que comme des variables d'ajustement budgétaire par ce gouvernement. Il suffit d'énoncer quelques mesures annoncées : blocage du point d'indice (qui a perdu 16% de son pouvoir d'achat depuis 2000), rétablissement du jour de carence, report des maigres mesures indiciaires prévues par le PPCR tandis que la potion amère de l'allongement de carrière et de la nouvelle évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation est maintenue, hausse de la CSG non compensée de manière pérenne, suppression de 150 000 contrats aidés et de 120 000 postes de fonctionnaires...

Dans le secteur privé, les ordonnances qui font suite à la loi El Khomri, aggravent la remise en cause des garanties collectives : le code du travail est de moins en moins protecteur, les moyens syndicaux sont réduits et la précarité augmente, ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences dans la fonction publique.

Deux dossiers viennent d'être ouverts par le gouvernement qui concernent étroitement l'Éducation nationale.

Le projet de loi sur l'entrée à l'université, rejeté par une majorité du CSE : le tirage au sort scandaleux qui avait laissé 650 000 étudiants sans affectation en juillet ne saurait justifier la mise en place de la sélection à l'université ni la casse du baccalauréat, comme diplôme national de fin d'étude secondaire et premier grade universitaire, reposant sur des épreuves nationales, terminales, ponctuelles et anonymes. Le gouvernement serait bien inspiré de s'attaquer aux conditions d'étude faites aux étudiants et aux enseignants : amphithéâtres surpeuplés, salles de TD en nombre et en taille insuffisants qui figurent dans les causes premières des taux d'échec.

De plus, nos collègues chefs d'établissement ont souligné les difficultés pratiques découlant du caractère improvisé du nouveau dispositif.

En matière d'enseignement professionnel, alors qu'une concertation sur l'apprentissage vient d'être ouverte, nous tenons à réaffirmer notre attachement à l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, mais aussi au maintien de la spécificité des lycées professionnels qui assurent, dans le cadre de l'École Républicaine, à la fois, la formation citoyenne et l'insertion professionnelle par des diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives. Cette voie spécifique au sein de l'École de la

République garantit la réussite de tous les jeunes.

Nous en venons à l'ordre du jour de ce CTM : vous avez inscrit à l'ordre du jour un texte qui modifie les statuts particuliers de 10 corps (par ailleurs les psychologues de l'éducation nationale en sont absents). Cela concerne 800 000 agents, et sur une question d'importance, puisqu'il s'agit du mouvement.

Nous en avons découvert le contenu en recevant les documents pour cette séance : s'agissant d'une modification des statuts particuliers, nous aurions souhaité une consultation préalable des organisations syndicales, -ce qui à notre connaissance n'a pas eu lieu- avant que le texte ne soit bouclé. Nous estimons que sur une question de cette nature, le minimum est que nous puissions présenter nos demandes, tout comme les autres organisations syndicales, avant une présentation précipitée au CTM. Nous attendons que vous nous expliquiez comment vous comptez procéder à l'avenir.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de questions qui concernent les notes de service sur les carrières mais nous reposons notre question, déjà posée plusieurs fois dans cette instance à propos des ratios de promotion à la hors-classe : quel sera le taux, et quand cela sera-t-il officiel ?

Enfin nous souhaitons attirer votre attention sur la situation particulièrement dramatique des personnels de l'île de St Martin à la Guadeloupe.

Nous avons déjà alerté à plusieurs reprises la DGRH. Nous sommes d'autant plus inquiets que nous entendons les déclarations gouvernementales. Ce dont les personnels ont besoin, c'est d'être aidés dans la difficile situation qu'ils affrontent, et non pas d'être sanctionnés.

A ce jour aucun des dossiers que nous avons transmis n'a reçu l'ombre du début d'une instruction pour avancer vers des aides financières concrètes à ces personnels, dont certains sont au bord de la rupture, et pour qui l'aide de leur employeur est une condition aujourd'hui de la possibilité de la reprise de leur activité professionnelle.